



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
100-167 Lombard Avenue
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Departmental Individual Standing Offer (DISO)

Offre à commandes individuelle du département(OCID)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
Northern Contaminated Site Program
ATB Place North Tower
10025 Jasper Avenue
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

| | |
|--|--|
| Title - Sujet Environmental Consulting Services | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation EW699-170520/A | Date 2017-01-13 |
| Client Reference No. - N° de référence du client PWGSC EW699-170520 | Amendment No. - N° modif. 005 |
| File No. - N° de dossier NCS-6-39137 (012) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$NCS-012-10916 | |
| Date of Original Request for Standing Offer 2016-12-02 | |
| Date de la demande de l'offre à commandes originale | |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-01-19 | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Sarna (NCS), Crystal | Buyer Id - Id de l'acheteur ncs012 |
| Telephone No. - N° de téléphone (204) 298-2742 () | FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796 |
| Delivery Required - Livraison exigée | |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |
| Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre. | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Acknowledgement copy required | Yes - Oui | No - Non |
| Accusé de réception requis | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre. | | |
| Signature | Date | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | | |
| For the Minister - Pour le Ministre | | |

Solicitation No. - N° de l'invitation
EW699-170520/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
PWGSC EW699-170520

Amd. No. - N° de la modif.
005
File No. - N° du dossier
NCS-6-39137

Buyer ID - Id de l'acheteur
NCS012
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La modification no 005 est apportée pour modifier l'invitation à soumissionner EW699-170520/A 2016-12-01 comme suit :

1) Faire référence à la section « Annexe B1 – Établissement des prix »

INSÉRER :

« 5. Dans le cas où une commande subséquent viendrait transposer les années d'options de l'offre à commandes, la commande subséquente sera fondée sur les taux de la période au cours de laquelle la majorité des services doivent être complétés comme prévu au moment de l'appel émission. S'il est déterminé que la majorité des services seront achevés au cours de la prochaine période de la commande subséquente et que les taux sont inconnus, les taux actuels seront utilisés jusqu'à ce que les nouveaux tarifs soient en place. »

2) Faire référence à la section « CS 1 Assurances supplémentaires »:

SUPPRIMER :

« 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution et Responsabilité professionnelle de l'entrepreneur d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
3. La police d'assurance Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution et Responsabilité professionnelle de l'entrepreneur doit comprendre les éléments suivants : »

INSÉRER :

« 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
3. La police d'assurance Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution doit comprendre les éléments suivants : »

3) Faire référence à la section « CG 16 Exigences en matière d'assurance » à « 3. Responsabilité professionnelle »:

SUPPRIMER :

« b) La police d'assurance responsabilité professionnelle de l'expert-conseil doit contenir les dispositions suivantes : « Avis de résiliation de la couverture d'assurance: L'assureur convient de donner, à l'autorité contractante, un préavis écrit d'au moins trente (30) jours avant de résilier la police d'assurance et avant d'apporter toute réduction de garantie d'assurance. »

Solicitation No. - N° de l'invitation

EW699-170520

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC EW699-170520

Amd. No. - N° de la modif.

005

File No. - N° du dossier

NCS-6-39137

Buyer ID - Id de l'acheteur

NCS012

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

INSÉRER :

- « b) La police d'assurance responsabilité professionnelle de l'expert-conseil doit contenir les dispositions suivantes : « Avis de résiliation de la couverture d'assurance: L'assureur convient de donner, à l'autorité contractante, un préavis écrit d'au moins trente (30) jours avant de résilier la police d'assurance. »

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES